



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEUX D'ARTIFICE DU 14 JUILLET : LE PRÉFET MET EN PLACE AVEC LES COLLECTIVITÉS DE LA CÔTE BASQUE UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

à Pau, le 12 juillet 2021

Cette année, sept communes littorales (Bayonne, Anglet, Biarritz, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure et Hendaye) ont décidé de tirer leurs feux d'artifice toutes le même jour à la même heure et de manière simultanée, le 14 juillet 2021 à 23 heures.

Afin de garantir le confort visuel ainsi que la sécurité physique et sanitaire des spectateurs, le préfet des Pyrénées-Atlantiques met en place un dispositif de sécurité en lien avec les communes littorales concernées dans le cadre du tir simultané des feux d'artifice.

Ce dispositif prévoit :

- la mise en place d'une cartographie des zones de bonne visibilité pour inciter les habitants et les touristes présents sur le littoral à se disperser sur l'ensemble de la côte basque ;
- l'interdiction à toute circulation piétonnière, au titre de l'arrêté préfectoral n°64-2021-05-31-00011 du 31 mai 2021 de fermeture du sentier du littoral sur les communes de Ciboure, Hendaye et Urrugne du 1er juin 2021 au 31 août 2021, pour limiter la présence de spectateurs le long de la Route de la Corniche, en liaison avec la police municipale de la commune d'Urrugne.

Vous trouverez, annexées à ce communiqué, les cartes des zones de bonne visibilité pour les feux d'artifices dans les différentes communes concernées.